

Communiqué de presse

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE MOTONEIGE ÉVITE DE DÉRAPER ! EN MOTONEIGE, PENSES-Y.



Montréal, le 25 janvier 2024 – Les services de police du Québec, en collaboration avec Contrôle routier Québec et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), intensifieront leurs interventions les 27 et 28 janvier prochains dans le cadre de la deuxième édition d'une opération nationale concertée ciblant les motoneigistes ayant un comportement pouvant compromettre leur sécurité et celle des autres usagers.



Les policiers, les agents de surveillance de sentier de la FCMQ et les contrôleurs routiers réaliseront diverses interventions, que ce soit dans les sentiers ou à leur croisement avec un chemin public, de même qu'à la conformité de l'arrimage des équipements lors de leur transport sur les routes du Québec. Tous appliqueront, selon la situation, les différentes lois et règlements visant les véhicules hors route, que ce soit en vertu de la Loi sur les véhicules hors route, du Code de la sécurité routière ou du Code criminel.



Une campagne de sensibilisation sera aussi déployée sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières. Celle-ci vise à rappeler aux usagers de véhicule hors route l'importance de respecter les lois en vigueur et d'adopter des comportements prudents en tout temps. C'est sous le thème « Évite de dérapier ! En motoneige, pense-y » que se déploiera cette nouvelle campagne.

Conseils de sécurité



- Évitez de partir seul en randonnée et avertissez toujours un proche de l'itinéraire prévu ;
- Avant de partir en randonnée, planifiez celle-ci et informez-vous de l'état du réseau ([iMotoneige](#)) ;
- Respectez la signalisation et ajustez votre vitesse en fonction des conditions des sentiers ;
- Maintenez une distance sécuritaire entre votre véhicule et celui qui vous précède ;
- Maintenez allumés le ou les phares blancs de votre véhicule ainsi que le feu de position rouge à l'arrière ;
- Traversez les chemins publics aux endroits où la signalisation l'autorise ;
- Maintenez la droite en tout temps ;
- Portez toujours votre casque et des lunettes de sécurité si le casque n'a pas de visière ;

- Respectez les propriétés privées en vous assurant d'avoir l'autorisation du propriétaire pour y circuler ou demeurez dans les sentiers.

La capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Pensez-y!

Rappelons que l'en dernier, lors de la même période, aucun motoneigiste n'a perdu la vie.

Par ces opérations, l'ensemble des partenaires souhaite que les adeptes de VHR puissent profiter de leurs activités récréotouristiques en toute sécurité, partout à travers le Québec.

Évitez de déraper ! En motoneige, pensez-y.

-30-

Information :

Service de la diffusion et des relations média

Sûreté du Québec

514 598-4848

www.sq.gouv.qc.ca

Unité de prévention et communication

Service de police de Saguenay

418-698-3978

Medias.police@ville.saguenay.qc.ca